

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : annie.gilbert@cslsj.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/74cbc1723db347d442b67831>

Date d'obtention : 2022-02-14 02:58:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Partenariat basée sur la bienveillance, la sécurité et le bien-être de nos élèves.

Augmente l'efficacité et la rapidité de traitement des cas de sextage.

Travail concerté qui respecte les rôles et les enjeux de chacun des partenaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'importance de ne pas chercher à voir le matériel (photos ou vidéos) à connotation sexuelle.

Le mode d'utilisation de la trousse et l'importance de bien suivre chacune des étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre la démarche à la lettre afin de ne pas influencer les réponses des élèves impliqués.

Afin de préserver les faits et la suite des procédures.

Déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant pour ne pas questionner l'instigateur.